

Infos Agri

L'AGENDA DU TRIMESTRE

- > 28 – 29 et 30 avril
 - MEDFEL, Salon de la filière fruits et légumes Euro méditerranéenne - Perpignan (66)
- > 27 et 28 mai
 - Salon de l'herbe - Nouvoitou (35)
- > 29 – 30 et 31 mai
 - Concours national Prim'Holstein - Saint-Brieuc (22)
- > 3 et 4 juin
 - Les Culturales - Boigneville (91)
- > 21 au 25 juin
 - Vinexpo - Bordeaux (33)

À ne pas manquer
dans le prochain numéro

- **Le dossier**
Les obligations des employeurs



Retrouvez aussi toute votre actualité sur
le site expert des professionnels agricoles
www.pleinchamp.com

CA CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES

Les contrats d'assurance et leurs options sont assurés par Pacifica, la compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole SA. Pacifica. SA au capital de 227 443 500 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances, siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard, 75724 Paris cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions sont indiqués au contrat.

852B24 (2009-03) - Crédit photos : ©Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr. - D. EUGENE-COMSA Service Image(s) - Fotoserch - - Document non contractuel. Rédaction : Service Prévention - Pacifica

Quad :

adopter les bons
reflexes pour éviter
l'accident

LES DOSSIERS ASSURANCES DES AGRICULTEURS

- **Le dossier**
Quad : un véhicule pratique, ludique mais dangereux
- **Réglementation**
À chaque type de quad, ses caractéristiques d'utilisation
- **Sinistres**
Histoire vécue

CA CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES

ÉDITO

Plus proches et plus présents pour toujours mieux vous servir.

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi le Crédit Agricole pour assurer et protéger votre exploitation, vous bénéficiez ainsi de l'expertise assurance de Pacifica, le partenaire de plus de 60 000 exploitants agricoles en France.

L'usage du quad sur les exploitations se développe. Il est un outil de travail très apprécié pour sa rapidité de déplacement, son faible encombrement, sa facilité de conduite... Mais son utilisation n'est pas sans danger et de nombreux accidents surviennent faute de connaissance des règles de base de conduite. Le quad répond à une réglementation ainsi qu'à un code de conduite pour prévenir les risques d'accident.

Toujours proche de vos préoccupations, nous souhaitons, en vous adressant le sixième numéro de cette brochure, vous sensibiliser sur les règles et comportements de sécurité à adopter en cas de conduite d'un quad sur votre exploitation.

Dans la volonté de prolonger encore d'avantage la relation de confiance déjà établie entre nous, je souhaite que vous trouviez dans cette publication des informations utiles pour préserver votre sécurité et assurer la pérennité de votre exploitation.

Cordialement vôtre.

Patrick DUPLAN
Directeur Général de Pacifica

Sommaire

Le dossier

Quad : un véhicule pratique, ludique mais dangereux

p. 3

Réglementation

À chaque type de quad ses caractéristiques d'utilisation

p. 5

Sinistres : le Crédit Agricole vous accompagne.

Histoire vécue

p. 7



LE DOSSIER



Quad :

un véhicule pratique, ludique mais dangereux

Aujourd'hui, le quad est un outil de travail pratique et de plus en plus présent sur les exploitations agricoles, mais son utilisation représente un réel danger.

Pourquoi un tel succès dans le milieu agricole ?

Rapidité de déplacement, bonnes capacités de franchissement et de traction, polyvalence... sont des critères de succès auprès d'un nombre croissant d'agriculteurs.

Les principales utilisations du quad en milieu agricole

- se déplacer sur l'exploitation pour la surveillance du troupeau ;
- installer des clôtures ;
- épandre de l'anti-limace ou de l'engrais ;
- accéder à des endroits difficilement accessibles avec un tracteur ;
- travailler rapidement sans abimer une parcelle après une période pluvieuse ;
- traiter avec un pulvérisateur ;
- tracter une remorque...

Quels sont les équipements d'un quad homologué ?

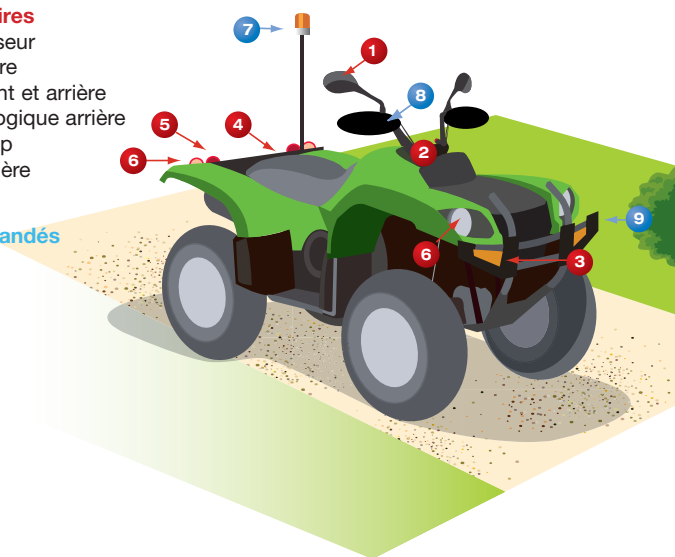
L'usage agricole d'un quad homologué répond à des normes d'équipement obligatoires et recommandées.

Équipements obligatoires

- 1 - Au moins un rétroviseur
- 2 - Un avertisseur sonore
- 3 - Des clignotants avant et arrière
- 4 - Une plaque minéralogique arrière
- 5 - Au moins un feu stop
- 6 - Au moins un feu arrière et un feu avant

Équipements recommandés pour votre sécurité

- 7 - Un gyrophare
- 8 - Des protège-mains
- 9 - Un pare-choc



Conduire un quad : connaissez-vous les principaux dangers ?

Malgré une utilisation simple en apparence, la conduite d'un quad présente de nombreuses spécificités. L'engin est peu stable et réagit brutalement. Les accidents liés à son utilisation sont souvent consécutifs à des retournements lors de montées, descentes, virages, démarrage en côte ou franchissements d'obstacles.

Nos conseils dans quatre situations de conduite :

1 En virage

Pour éviter que le quad se soulève et se retourne dans le virage :

- déplacez votre corps vers l'avant et à l'intérieur du virage ;
- réduisez les gaz lorsque vous commencez à tourner le guidon.



2 En montée

Pour ne pas basculer en arrière :

- tenez-vous debout et penchez votre corps vers l'avant tout au long de la montée, sans action brusque sur la poignée de gaz.



3 En descente

Pour ne pas passer par dessus le quad :

- transférez le poids du corps vers l'arrière ;
- maintenez une vitesse réduite ;
- utilisez les freins progressivement.



4 En dévers

Pour "traverser" une colline et ne pas vous renverser avec le quad :

- penchez la partie supérieure de votre corps vers le haut de la colline ;
- tournez les roues avant vers le bas de la pente si le quad commence à se renverser.



Paroles d'expert



Benoit MOREAU
Ingénieur conseil en prévention à la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole



L'utilisation du quad s'est répandue en agriculture avec l'apparition des modèles homologués pour un usage routier. La MSA a-t-elle observé une recrudescence des accidents avec ces véhicules ?

Depuis 2003, le nombre d'accidents du travail avec un quad a progressé de 52 % pour atteindre 79 accidents en 2007 (salariés et exploitants). On enregistre les 3/4 des accidents chez les exploitants :

- 1 accident sur 4 sur la voie publique (chemin, piste, route) ;
- 2 accidents sur 5 sur le lieu de travail, aux champs, dans les prés...

Quelles sont les conséquences de ces accidents ?

Près de 14 % des accidents avec un quad sont graves¹. Les lésions les plus fréquentes sont :

- des fractures ou des fêlures du poignet, de la jambe ou de l'épaule ;
- des entorses ou des foulures au niveau du cou et du rachis cervical ou dorsal (haut du dos) ainsi qu'au genou, à la jambe ou à la cheville ;
- des lésions superficielles, des contusions à la jambe, au bras ou au thorax ;
- des douleurs d'effort ou lumbago au rachis lombaire et sacré (bas du dos) ;
- des luxations de l'épaule.

On note principalement des chutes du conducteur ou des écrasements suite à des retournements lors de mauvaises manœuvres, mais également du fait de la mauvaise répartition du poids du conducteur et de la charge transportée.

Comment les agriculteurs peuvent-ils éviter ces accidents ?

1 S'interroger sur le type d'utilisation du quad

Par exemple, pour surveiller les troupeaux ou les cultures, un quad sans équipement suffit. En revanche, pour réaliser de fréquents déplacements à plusieurs ou avec une charge utile importante (ballots de fourrages, piquets de clôture, sacs de semences...), mieux vaut s'orienter vers un quad à plate-forme, au confort et à la capacité supérieurs à ceux des quads standards.

2 Réserver l'utilisation d'un quad aux personnes ayant reçu une formation appropriée

L'acquisition des connaissances et du savoir-faire sont en effet deux préalables pour conduire un quad en toute sécurité. Alors n'hésitez pas à demander à votre concessionnaire ou revendeur lors de l'achat s'il peut vous dispenser les principes d'utilisation de votre quad. C'est la solution la plus facile et la plus efficace pour acquérir les bons réflexes.

3 Adapter sa conduite aux conditions extérieures

Nous vous recommandons la plus grande prudence lors du transport d'un passager, celui-ci dégradant la stabilité de l'engin. Pour votre protection, le port du casque est obligatoire quel que soit le lieu d'utilisation (sur la route, les chemins, au champ...). Nous vous conseillons également une tenue adaptée (vêtements à manches longues, lunettes, gants) pour éviter les lésions superficielles, les écorchures ou les brûlures.

¹ Données pour les salariés entre 2002 et 2007.

Pour plus d'information, consultez les sites de la MSA : <http://references-sante-securite.msa.fr> et www.msa.fr

RÉGLEMENTATION

À chaque type de quad, ses caractéristiques d'utilisation

En fonction du type de quad, les obligations fixées par le Code de la route sont différentes. Port du casque, âge légal, permis exigé... voici une synthèse de la réglementation applicable en France.

1 Quad homologué (ou « réceptionné »)

« Homologué » signifie que le quad satisfait aux normes minimum fixées par la Sécurité routière pour pouvoir être mis en circulation sur la voie publique. En France, ce contrôle de conformité est assuré par la DRIRE².

² Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, service rattaché au ministère de l'Industrie, chargé de la surveillance des appareils à pression, anciennement le service des Mines.

Conditions de circulation

Dès l'immatriculation du quad, le conducteur peut circuler sur la route et sur les voies ouvertes au public (chemins...). Le quad relève alors du Code de la route applicable à tous les véhicules roulant sur la voie publique.

RÉGLEMENTATION - suite



Quad	Puissance Maxi	Âge minimum du conducteur	Permis
Léger	4 kw (5,5 cv)	16 ans	<ul style="list-style-type: none"> Nés avant le 01/01/88 : aucun permis demandé 16 ans ou plus : Brevet de Sécurité routière exigé
Lourd	15 kw (20,5 cv)	16 ans	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 16 ans : permis A1 ou B1 À partir de 18 ans : permis A ou B
MAGA Machine agricole automotrice	aucune mais vitesse limitée à 25 ou à 40 km/h si largeur des appareils tractés < 2,55 m	16 ans	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 16 ans : sans permis (idem tracteurs) à condition que l'engin soit : <ul style="list-style-type: none"> rattaché à une exploitation et utilisé dans le cadre de cette exploitation Dans tous les autres cas, à partir de 18 ans avec permis B

- Assurance :** Obligation d'une assurance de Responsabilité Civile même si le propriétaire utilise son quad uniquement sur terrain privé.
- Port du casque :** Sur routes et terrains privés, le casque est obligatoire pour le conducteur et le passager. Seule exception, pour les MAGA, le casque n'est pas une obligation mais reste vivement recommandé.

2 Quad non homologué

« Non homologué » signifie que le quad est utilisé pour le loisir ou la compétition sportive. Il n'a pas reçu l'agrément de la DRIRE avant sa commercialisation.

Conditions de circulation

Ce quad est uniquement autorisé à circuler sur des terrains privés. Aucune limite d'âge requise. Aucun permis et plaque d'immatriculation sont exigés.

- Assurance :** Obligation d'une assurance de Responsabilité Civile.
- Port du casque :** Non obligatoire mais vivement recommandé.

3 Infractions et contraventions prévues par le Code de la route

Infractions	Contraventions
Conduite sur la voie publique avec un quad non-homologué	Contravention de 5^e classe : 1 500 € d'amende. Aucun retrait de points. Immobilisation du véhicule
Conduite sans permis	Quad léger Contravention de 2^e classe : 35 €. Immobilisation du véhicule Quad lourd Comme pour les voitures, c'est un délit passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende
Non port du casque	Contravention de 4^e classe : amende de 135 € et retrait de 3 points

4 Dommages suite à un accident

Le non-respect de la réglementation peut avoir des conséquences dramatiques en cas d'accident :

- pour les dommages corporels subis par le conducteur du véhicule, l'assureur peut refuser de garantir le conducteur et par conséquent refuser d'indemniser la totalité des dommages ;
- pour tous les dommages causés à des tiers, la loi Badinter de 1985 oblige l'assureur du conducteur à indemniser la victime.

Sachez que l'assureur peut, en cas de non respect de la réglementation par l'assuré, lui demander de rembourser intégralement l'indemnisation versée à la victime. Les sommes peuvent atteindre des montants très élevés en cas de dommages corporels de la victime.

Sinistres



Histoire vécue

Monique CUDELOU
Associée en GAEC avec ses deux fils sur une exploitation de polyculture élevage dans la Manche - Assurée à Pacifica



Pouvez-vous nous décrire les circonstances de l'accident ?

Le 4 octobre 2007, j'ai changé les animaux d'herbage. J'ai barré l'entrée de la ferme avec des ficelles. Je suis revenue à la ferme avec le quad, sans avoir pris le temps de mettre mon casque. En arrivant devant l'entrée, il m'a semblé voir une ficelle. J'ai freiné très brutalement. Le quad s'est renversé sur moi et j'ai perdu connaissance.

C'est le facteur lors de sa tournée qui m'a trouvée inconsciente. Il a immédiatement prévenu les pompiers. J'ai été transportée en hélicoptère au CHU de Caen où j'ai été opérée du visage car j'avais la mâchoire cassée et de nombreuses contusions.

Je suis restée 10 jours dans le coma. A mon réveil, les médecins m'ont annoncé que j'avais subi plusieurs opérations et que j'avais malheureusement perdu mon œil droit.

Quelles ont été les conséquences pour vous et pour le travail sur l'exploitation ?

J'ai eu un arrêt de travail de 6 mois. Nous étions alors dans une période de mise aux normes et d'ensilage. Mes deux fils ont fait appel au service de remplacement pendant 3 semaines. Mes 6 mois d'absence les ont également contraints à revoir l'organisation du travail sur l'exploitation.

En mai 2008, j'ai repris le travail mais j'avais perdu beaucoup de force. La moindre tâche, comme nourrir ou pailler les veaux, me demandait un effort considérable.

Ma vie au quotidien a été perturbée par des pertes d'équilibre et de nombreuses chutes dues à la perte de mon œil droit.

Après plus d'un an, je ressens encore des douleurs dans la mâchoire et je n'ai toujours pas retrouvé la force que j'avais avant l'accident.

Malgré mes graves blessures, je suis consciente d'avoir eu de la chance de m'en sortir. Sans l'intervention du facteur, les conséquences auraient été dramatiques.

Depuis votre accident êtes-vous remontée sur le quad ? Avez-vous changé votre conduite ?

Oui ! Même si avant j'étais prudente, l'appréhension que j'aie lorsque je conduis le quad m'incite à faire plus attention et à anticiper les obstacles qui représentent un danger. Autre changement, le casque est dans un coffre fixé au quad. À chaque fois que j'utilise le quad, je mets mon casque.

Quels conseils donneriez-vous à tous nos lecteurs ?

Je retiens deux conseils : avoir conscience des dangers d'un quad et de toujours porter un casque. Ils permettront à tous les utilisateurs de quad de limiter l'imprévu et de diminuer les conséquences d'un accident.

Le Crédit Agricole est à vos côtés

Le contrat Automoteur du Crédit Agricole propose une garantie corporelle du conducteur :

- pour toutes les formules de garanties, avec une indemnisation la plus élevée du marché jusqu'à 1 000 000 € ;
- couvre le souscripteur du contrat et toute personne autorisée ayant le permis adapté ;
- intervient dès le 1^{er} % de déficit fonctionnel permanent.

Pour tout renseignement sur vos contrats, n'hésitez pas à contacter votre conseiller assurances professionnelles.

Rappel

pour déclarer un sinistre, appelez le avant toute autre démarche.

N°Vert 0 800 810 812

Appel gratuit depuis un poste fixe.